

COUPE Nouvelle-Aquitaine
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Saison 2023-2024

Entrée en vigueur : 1er/11/2023
Validité : Permanente
Version : 3
Date : 06/10/2023



Article 1 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement à la Coupe Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : RÈGLES

La Coupe Nouvelle-Aquitaine se déroule selon les règles de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (R.G.C). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Article 3 : ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

3.a Organisateur

La Coupe Nouvelle-Aquitaine est organisée par la Ligue. Le Club ou Comité départemental choisi gèrera l'accueil de la compétition.

3.b Forme des tableaux

La compétition se déroule en 1 phase, de préférence, en poules de niveau.

La compétition se déroule sur 2 journées, les dimanches des étapes 3 et 5 du TRJ.

Article 4 : CRITÈRES DE PARTICIPATION

4.a Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs inscrits par chaque Comité Départemental, licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions.

4.b Surclassement

Il est possible d'inscrire sur la feuille d'engagement un joueur dans une catégorie supérieure.

Ce joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie et ne jouera que dans la catégorie où il a été inscrit sur toutes les rencontres.

4.c Composition et engagement des équipes

Chaque équipe regroupe les catégories Poussins, Benjamins et Minimes.

Une équipe est composée d'au moins 1 poussin, 1 poussine ; minimum 1 et maximum 2 garçons et filles de la catégorie minime, minimum 2 et maximum 4 garçons et filles de la catégorie benjamin.

Chaque équipe peut comprendre dans son effectif un jeune arbitre ou un jeune officiel U.N.S.S.

Il est possible de regrouper 2 Comités départementaux pour la constitution d'une équipe.

4.d Imprimé type

Les formulaires d'engagement et d'inscription d'équipe sont remplis par le(s) Président(s) du Comité Départemental. Les inscriptions, pour être valablement retenues, sont réalisées au plus tard 30 jours avant la date de la compétition, par mail.

Elles sont réalisées sur l'imprimé type qui figure en annexe de ce règlement.

Sauf suite à une blessure, aucun joueur ne pourra être rajouté pour cette compétition après l'envoi de la déclaration d'équipe à la Ligue Nouvelle-Aquitaine. En cas d'inscription hors délai, l'équipe ne sera pas retenue.

4.e Droits d'engagement

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que l'imprimé type d'inscription pour cette compétition. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.



4.f Accompagnateurs / Responsable d'équipe

Les équipes doivent être accompagnées d'au moins un responsable majeur nommé par le(s) Comité(s) Départemental(aux) et présent le jour de la compétition. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.

Le responsable présent devra être en possession d'une attestation de responsabilité pour chaque joueur si les parents ne sont pas présents.

Article 5 : PRINCIPES SPORTIFS

5.a Estimation de la valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera estimée à partir du classement de ses joueurs (C.P.P.H à la date limite des inscriptions) afin de définir la tête de poule.

Le barème suivant est appliqué aux 2 meilleurs joueurs et joueuses de chaque catégorie en simple :

1 point	pour le 1 ^{er} au C.P.P.H (top sur poona)
2 points	pour le 2 ^{ème} au C.P.P.H (top sur poona)
3 points	pour le 3 ^{ème}
etc....	

L'équipe qui totalisera le moins de points sera tête de poule.

5.b Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre consiste en 11 matchs, à savoir 3 matchs pour les poussins et minimes et 5 matchs pour les benjamins :

Poussins	Benjamins	Minimes
1 Simple Homme	1 Simple Homme	1 Simple Homme
1 Simple Dame	1 Simple Dame	1 Simple Dame
1 Double Mixte	1 Double Hommes	1 Double Mixte
	1 Double Dames	
	1 Double Mixte	

Un joueur ne peut disputer plus de 2 matchs par rencontre.

Article 6 : DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres.

Le briefing du juge-arbitre avec les responsables d'équipes a lieu 50 mn avant le début des rencontres.

Le responsable de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 30 mn avant le début de chaque rencontre. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 40 mn avant le début des rencontres.

L'ordre des matchs est le suivant : SH, SD, DH, DD, DMx. Le juge-arbitre peut changer l'ordre des matchs dans l'intérêt de la compétition.

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique ; le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel fédéral et d'une imprimante.

La compétition se déroulera sur un maximum de 3 terrains par rencontre, les terrains supplémentaires seront mis en place pour l'échauffement des joueurs.

Les matchs 9-10-11 ne devront pas être des matchs de la catégorie poussine.

La liste des joueurs inscrits sera fournie aux Comités Départementaux dans la semaine précédant la compétition.

Article 7 : VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes au minimum standard pour les compétitions fédérales (voir la liste annuelle sur www.ffbad.org). Les volants sont à la charge des équipes.

Article 8 : TENUES

Les joueurs doivent porter une tenue à l'effigie du comité départemental d'appartenance.

Article 9 : REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

Article 10 : BAREME DES POINTS

10.1 Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire :	+ 1 point
Défaite :	0 point
Forfait : (match non joué)	- 1 point

Tous les matchs doivent être joués.

10.2 Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire :	3 points
Défaite :	1 point
Forfait :	- 1 point

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le/la joueur/joueuse le plus jeune.

10.3 Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

Dans le cas d'un match non joué (forfait) dans une rencontre suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite.

[Sur la saison 2023-2024, un match forfait sur la catégorie poussin ne sera pas sanctionné, il sera notifié comme perdu 21-0 / 21-0.](#)

Article 11 : FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11.1 Matchs forfaits

Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander à la Commission Discipline de la Ligue de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11.2 Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour la rencontre suivante sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la Commission Disciplinaire. Il devra de plus faire parvenir à la Ligue Nouvelle-Aquitaine, dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification (cachet de la poste faisant foi) un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.

Article 12 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le juge-arbitre a la charge de communiquer les résultats du tournoi sur le site de Poona.

Article 13 : TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Champion Régional des Comités Départementaux. **Un trophée lui sera remis. De plus, des médailles seront remis aux joueurs des équipes finalistes et demi-finalistes ainsi qu'aux entraîneurs (dans la limite de 25 récompenses par équipe).**

Article 14 : MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est défini annuellement par décision du Conseil d'Administration de la ligue. **Pour la saison 2023-2024, il est fixé à 30€.**

Article 15 : RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours **suivants** par lettre recommandée avec Accusé de Réception adressée à la Ligue Nouvelle-Aquitaine. La Commission Discipline statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation.

ANNEXES ET FORMULAIRES

Annexe 1 : Déroulement des journées

Annexe 2 : Notice Juge-Arbitre

Formulaire 1 : Inscription joueurs

Formulaire 2 : Formulaire d'engagement.

Formulaire 3 : Déclaration de composition d'équipe.

Formulaire 4 : Feuille de rencontres.

ANNEXE 1

DÉROULEMENT DES JOURNÉES

L'organisateur du TRJ/Coupe est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, gestion de la buvette, gestion du plateau sportif).

La Ligue informe les équipes, au moins 30 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessus.

Les équipes prennent en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de leurs joueurs, accompagnateurs et jeunes arbitres.

La salle doit être apte à accueillir une compétition (quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public).

Le nombre minimum de terrains requis est de 7.

Les récompenses sont à la charge de la Ligue.

ANNEXE 2

ARBITRAGE – JUGE ARBITRAGE

Le juge-arbitre est désigné par la C.L.O.T, ses indemnités, frais de déplacement, d'hébergement sont à la charge de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

La Commission de Ligue des Officiels Techniques est chargée du "recrutement" d'arbitres (si nécessaire).

Les indemnités, les déplacements, l'hébergement des jeunes officiels UNSS et jeunes arbitres sont à la charge de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

HORAIRES

La compétition s'organisera sur 2 fois une journée et devra commencer au plus tôt à **9h00**.

Le juge-arbitre de la journée a tous pouvoirs pour disqualifier une équipe ne respectant pas ces horaires.

De plus, il vérifiera le respect de tous les autres points signalés ci-dessus.

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la ligue se réserve le droit de déroger à ce règlement en accord avec l'ensemble des comités départementaux présents.



Formulaire 1	Entrée en vigueur : 1er/11/2023 Validité : Permanente Version : 3 Date : 06/10/2023
COUPE NOUVELLE-AQUITAINE	
INSCRIPTION JOUEURS	1 page

A envoyer à la Ligue avant la date limite d'inscription (cf. Article 4 du règlement) avec le formulaire d'engagement.

CODEP(S) :	
Je soussigné(es):	, Président(es) du CoDep(s) :

engage pour la compétition mentionnée ci-dessus les joueurs dont les noms suivent. Ces joueurs ont été prévenus de leur inscription. S'agissant de mineurs, ils ont l'autorisation de leurs parents pour se déplacer sur le lieu de la compétition pendant la durée des épreuves.

POUSSINS*				POUSSINES*			
NOM Prénom	Date de Naissance	Sigle Club	N° Licence	NOM Prénom	Date de Naissance	Sigle Club	N° Licence

BENJAMINS				BENJAMINES			
NOM Prénom	Date de Naissance	Sigle Club	N° Licence	NOM Prénom	Date de Naissance	Sigle Club	N° Licence

MINIMES Garçons*				MINIMES Filles*			
NOM Prénom	Date de Naissance	Sigle Club	N° Licence	NOM Prénom	Date de Naissance	Sigle Club	N° Licence

*minimum 1 joueur et 1 joueuse poussins
 Minimum 1 et maximum 2 joueurs et joueuses minime
 Minimum 2 et maximum 4 joueurs et joueuses benjamin.

Formulaire 2	Entrée en vigueur : 1er/11/2023 Validité : Permanente Version : 3 Date : 06/10/2023
COUPE NOUVELLE-AQUITAINE	
FORMULAIRE D'ENGAGEMENT	1 page

Le présent formulaire est à remplir par le Président du Comité Départemental pour l'engagement de son équipe à la Coupe Nouvelle-Aquitaine. Il doit être accompagné du formulaire d'inscription des joueurs (cf. Article 4 du règlement), avant la date limite d'inscription.

Je, soussigné(e),

NOM, Prénom :	Fonction :
CODEP(S) :	LIGUE :
Adresse :	Tél : Fax : E-mail :

Ayant pris connaissance du règlement de la compétition, ENGAGE l'équipe du Comité Départemental à la compétition mentionnée ci-dessous :

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE	Lieu: Date:
Responsable de l'équipe présent sur la compétition : NOM : PRENOM : FONCTION :	Tél : Portable : Fax : Email :
Fait à : Le :	Signature
	Ci-joint un chèque de€ à l'ordre de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton

Engagement à retourner par mail

A l'adresse :

competitions@lnaqbad.fr

Date :

Cachet CoDep

Nom Prénom, fonction :

Signature :

Formulaire 3	Entrée en vigueur : 1er/11/2023 Validité : Permanente Version : 3 Date : 06/10/2023
COUPE NOUVELLE-AQUITAINE DÉCLARATION DE COMPOSITION D'ÉQUIPE	
1 page	

Les déclarations de composition d'équipe sont à remettre au Juge- Arbitre 30 minutes avant le début de la rencontre (cf. article 6 du règlement) puis à envoyer à la Ligue avec la feuille de rencontre (cf. article 12 du règlement).

RENCONTRE :	contre
DATE :	
ÉQUIPE <i>déposant la déclaration</i>	

Match	Poussins	Benjamins	Minimes
SH			
SD			
DH			
DD			
Dmx			

Signature du responsable de l'équipe :

Observation JA :
